

**Comité Syndical du 9 mars 2021**

**Procès-verbal**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 mars à 19 heures 30, les membres du Comité Syndical de la Région de Questembert se sont réunis en salle de réunion du siège de Questembert Communauté, sous la présidence de Monsieur Raymond HOUEIX, président du SIAEP.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 26  
 Nombre de présents : 22  
 Nombre de votants : 22  
 Nombre de procurations : 0

Date de convocation : 23 février 2021

**Etaient présents :**

M. Marcel ARS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Dominique BONNE, M. Yannick BOULO, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Yves COUTIAUX, M. Marc DE BOYSSON, M. Hervé GUILLON-VERNE, M. Loïc HANS, M. Denis HILLAIREAU, M. Raymond HOUEIX, M. Patrick LE COINTE, M. Denis LE RALLE, Mme Michèle LE ROUX, M. Eric LUCAS, Mme Christine MANHES, M. Rémy ONIMUS, M. Gildas POSSEME, Mme Odile PROVOST, M. Frédéric POEYMEMENGE (suppléant), M. Alain GUENEGO (suppléant), M. Didier LOYER (suppléant).

**Absents (titulaires) :** M. Claude BERNIER, M. Jacky CHAUVIN, M. Claude CRUAUD, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Serge LUBERT, Mme Marie-Laure TASSE, M. Joël TRIBALLIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Christine MANHES.

**CS 09 03 2021 01 - Procès-verbal du Comité Syndical du 20 janvier 2021.**

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 20 janvier 2021.**

**CS 09 03 2021 02 - Budget Eau / Compte de Gestion 2020.**

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion Eau 2020 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	802 957.10 €	73 226.55 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	1 482 072.93 €	2 072 638.22 €	934 247.72 €	966 303.53 €
Totaux	1 482 072.93 €	2 875 595.32 €	1 007 474.27 €	966 303.53 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>Excédent : 1 393 522.39 €</b>		<b>Déficit : 41 170.74 €</b>	
Restes à réaliser			192 200.00 €	80 531.00 €
Totaux cumulés			-111 669.00 €	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent : 1 393 522.39 €</b>		<b>Besoin de financement 152 839.74 €</b>	

⇒ **1 393 522.39 € est l'excédent de Fonctionnement 2020** à affecter au BP 2021 : à répartir entre l'affectation à la section Investissement (recette c/1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **41 170.74 € est le déficit d'Investissement 2020** à reprendre au BP 2021 (dépense c/001).

⇒ Le **besoin de financement** en section d'investissement est de **152 839.74 euros**.

Après présentation du Compte de Gestion,  
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion Eau 2020.**

**CS 09 03 2021 03 - Budget Eau / Compte Administratif 2020.**

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Eau 2020 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	802 957.10 €	73 226.55 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	1 482 072.93 €	2 072 638.22 €	934 247.72 €	966 303.53 €
Totaux	1 482 072.93 €	2 875 595.32 €	1 007 474.27 €	966 303.53 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>Excédent : 1 393 522.39 €</b>		<b>Déficit : 41 170.74 €</b>	
Restes à réaliser			192 200.00 €	80 531.00 €
Totaux cumulés			-111 669.00 €	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent : 1 393 522.39 €</b>		<b>Besoin de financement 152 839.74 €</b>	

⇒ **1 393 522.39 € est l'excédent de Fonctionnement 2020** à affecter au BP 2021 : à répartir entre l'affectation à la section Investissement (recette c/1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **41 170.74 € est le déficit d'Investissement 2020** à reprendre au BP 2021 (dépense c/001).

⇒ Le **besoin de financement** en section d'investissement est de **152 839.74 euros**.

Monsieur le Trésorier-Receveur a confirmé que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, et Madame LE ROUX, Vice-Présidente, ayant invité le Comité Syndical à voter,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Eau 2020.**

**CS 09 03 2021 04 - Budget Eau / Affectation du résultat 2020.**

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Eau 2020 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à : **1 393 522,39 €**
- Le déficit d'Investissement s'élève à : **41 170,74 €**

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (192 200 €) et en recettes (80 531 €), **le besoin de financement est de 152 839,74 €.**

**En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2020 (1 393 522,39 €) au Budget 2021 comme suit :**

- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **152 839,74 €**
- Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : (1 393 522,39 - 152 839,74 =) **1 240 682,65 €**
- Le déficit d'Investissement sera repris en déficit antérieur reporté pour : (dépense c/001). **41 170,74€**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.**

**CS 09 03 2021 05 - Budget Assainissement Collectif / Compte de Gestion 2020.**

Monsieur le Président du SIAEP présente le Compte de Gestion Assainissement collectif 2020 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	986 939.72 €	0.00 €	208 054.05 €
Opérations de l'exercice	1 062 064.05 €	1 462 392.28 €	1 104 401.58 €	1 235 458.56 €
Totaux	1 062 064.05 €	2 449 332.00 €	1 104 401.58 €	1 443 512.61 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>Excédent : 1 387 267.95 €</b>		<b>Excédent : 339 111.03 €</b>	
Restes à réaliser			135 000.00 €	145 028.00 €
Totaux cumulés			10 028.00 €	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent : 1 387 267.95 €</b>		<b>Pas de besoin Finc</b>	<b>349 139.03 €</b>

⇒ **1 387 267.95 €** est l'excédent de Fonctionnement 2020 à affecter au BP 2021 : répartition entre l'affectation à l'Investissement (recette c/1068) et la partie reportée en recette de Fonctionnement (c/002).

⇒ **339 111.03 €** est l'excédent d'Investissement 2020 à reprendre au BP 2021 (recette c/001).

⇒ Il n'y a pas de besoin de financement en Investissement.

Après présentation du Compte de Gestion,  
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Assainissement collectif 2020.**

**CS 09 03 2021 06 - Budget Assainissement Collectif / Compte Administratif 2020.**

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Assainissement collectif 2020 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	986 939.72 €	0.00 €	208 054.05 €
Opérations de l'exercice	1 062 064.05 €	1 462 392.28 €	1 104 401.58 €	1 235 458.56 €
Totaux	1 062 064.05 €	2 449 332.00 €	1 104 401.58 €	1 443 512.61 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>Excédent :</b>	<b>1 387 267.95 €</b>	<b>Excédent :</b>	<b>339 111.03 €</b>
Restes à réaliser			135 000.00 €	145 028.00 €
Totaux cumulés			10 028.00 €	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent :</b>	<b>1 387 267.95 €</b>	<b>Pas de besoin Finc</b>	<b>349 139.03 €</b>

⇒ **1 387 267.95 €** est l'excédent de Fonctionnement 2020 à affecter au BP 2021 : répartition entre l'affectation à l'Investissement (recette c/1068) et la partie reportée en recette de Fonctionnement (c/002).

⇒ **339 111.03 €** est l'excédent d'Investissement 2020 à reprendre au BP 2021 (recette c/001).

⇒ Il n'y a pas de besoin de financement en Investissement.

Monsieur le Trésorier-Receveur a confirmé que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote et Madame LE ROUX, Vice-Présidente, ayant invité le Comité Syndical à voter,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Assainissement collectif 2020.**

**CS 09 03 2021 07 - Budget Assainissement Collectif / Affectation du résultat 2020.**

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Assainissement collectif 2020 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à 1 387 267.95 €
- L'excédent d'Investissement s'élève à : 339 111.03 €

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (135 000 €) et en recettes (145 028 €), il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

**En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2020 (1 387 267.95 €) au Budget 2021 comme suit :**

- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : 0.00 €
- Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : 1 387 267.95 €.

Et l'excédent d'Investissement sera repris en excédent antérieur reporté pour : 339 111.03 € (c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.**

**CS 09 03 2021 08 - Budget Assainissement Non Collectif / Compte de Gestion 2020.**

Monsieur le Président du SIAEP présente le Compte de Gestion Assainissement non collectif 2020 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	585.27 €	140 718.28 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	180 306.47 €	156 033.05 €	196 839.10 €	306 050.26 €
Totaux	180 306.47 €	156 618.32 €	337 557.38 €	306 050.26 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>Déficit :</b>	<b>23 688.15 €</b>	<b>Déficit :</b>	<b>31 507.12 €</b>
Restes à réaliser			3 750.00 €	147 440.00 €
Totaux cumulés			143 690.00 €	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Déficit :</b>	<b>23 688.15 €</b>	<b>Pas de besoin de Finct</b>	<b>112 182.88 €</b>

⇒ 23 688.15 € est le déficit en section de Fonctionnement 2020 à reprendre au BP 2021 (dépense c/002).

⇒ 31 507.12 € est le déficit d'Investissement 2020 à reprendre au BP 2021 (dépense c/001).

⇒ Il n'y a pas de besoin de financement en Investissement.

Après présentation du Compte de Gestion,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Assainissement non collectif 2020.**

**CS 09 03 2021 09 - Budget Assainissement Non Collectif / Compte Administratif 2020.**

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Assainissement non collectif 2020 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	585.27 €	140 718.28 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	180 306.47 €	156 033.05 €	196 839.10 €	306 050.26 €
Totaux	180 306.47 €	156 618.32 €	337 557.38 €	306 050.26 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>Déficit : 23 688.15 €</b>		<b>Déficit : 31 507.12 €</b>	
Restes à réaliser			3 750.00 €	147 440.00 €
Totaux cumulés			143 690.00 €	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Déficit : 23 688.15 €</b>		<b>Pas de besoin de Finct 112 182.88 €</b>	

⇒ 23 688.15 € est le déficit en section de Fonctionnement 2020 à reprendre au BP 2021 (dépense c/002).

⇒ 31 507.12 € est le déficit d'Investissement 2020 à reprendre au BP 2021 (dépense c/001).

⇒ Il n'y a pas de besoin de financement en Investissement.

Monsieur le Trésorier-Receveur a confirmé que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote et Madame LE ROUX, Vice-Présidente, ayant invité le Comité Syndical à voter.

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Assainissement non collectif 2020.**

**CS 09 03 2021 10 - Budget Assainissement Non Collectif / Affectation du résultat 2020.**

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Assainissement non collectif 2020 :

- Le déficit de Fonctionnement s'élève à 23 688.15 €

**Il n'y aura donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter au budget 2021.**

- Le déficit d'investissement s'élève à : 31 507.12 €

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (3 750 €) et en recettes (147 440 €), **il n'y a pas de besoin de financement en investissement.**

Les résultats cumulés à fin 2020 sont néanmoins à reprendre au budget 2021 :

**Le déficit de Fonctionnement sera repris en déficit reporté pour : 23 688.15 € (c/002 en dépenses de fonctionnement).**

**Le déficit d'Investissement sera repris en déficit reporté pour: 31 507.12 € (c/001 en dépenses d'investissement)**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.**

**CS 09 03 2021 11 - Budget Eau 2021 : débat et rapport d'orientations budgétaires.**

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l'organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d'établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2021 et du ROB.

**Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget EAU POTABLE 2021 et des éléments présentés dans le ROB.**

**CS 09 03 2021 12 - Budget Assainissement collectif 2021 : débat et rapport d'orientations budgétaires.**

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l'organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d'établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2021 et du ROB.

**Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 et des éléments présentés dans le ROB.**

**CS 09 03 2021 13 - Budget Assainissement Non Collectif 2021 : débat et rapport d'orientations budgétaires.**

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l'organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d'établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2021 et du ROB.

**Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 et des éléments présentés dans le ROB.**

- 1 Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021.
- 2 Budget Eau / Compte de Gestion 2020.
- 3 Budget Eau / Compte Administratif 2020.
- 4 Budget Eau / Affectation du résultat 2020.
- 5 Budget Assainissement collectif / Compte de Gestion 2020.
- 6 Budget Assainissement collectif / Compte Administratif 2020.
- 7 Budget Assainissement collectif / Affectation du résultat 2020.
- 8 Budget Assainissement non collectif / Compte de Gestion 2020.
- 9 Budget Assainissement non collectif / Compte Administratif 2020.
- 10 Budget Assainissement non collectif / Affectation du résultat 2020.
- 11 Budget Eau 2021 / Débat d'orientations budgétaires.
- 12 Budget Assainissement collectif 2021 / Débat d'orientations budgétaires.
- 13 Budget Assainissement non collectif 2021 / Débat d'orientations budgétaires.

---

**Marcel ARS**

**Sylvie BENNEKA**

**Dominique BONNE**

**Yannick BOULO**

**Jean-Yves BOUSSO**

**Yves COUTIAUX**

**Marc DE BOYSSON**

**Hervé GUILLON-VERNE**

**Loïc HANS**

**Denis HILLAIREAU**

**Raymond HOUEIX**

**Patrick LE COINTE**

**Denis LE RALLE**

**Michèle LE ROUX**

**Eric LUCAS**

**Christine MANHES**

**Rémy ONIMUS**

**Gildas POSSEME**

**Odile PROVOST**

**Frédéric POEYDEMENGE  
(suppléant)**

**Alain GUENEGO  
(suppléant)**

**Didier LOYER  
(suppléant)**